



Grand-Duché  
de Luxembourg

Commune de  
Waldbredimus

## Règlement-taxe de la Commune de Waldbredimus relatif à la gestion des déchets

Version coordonnée du 1<sup>ier</sup> juillet 2019

### **Préambule :**

Les taxes s'appliquent à tout utilisateur, comme défini dans le règlement communal du 27 mars 2019 relatif à la gestion des déchets.

### **Taxe pour l'enlèvement des déchets ménagers résiduels (poubelles grises) :**

Le montant de la taxe se compose d'une partie fixe de base, d'une partie variable en fonction du volume de la poubelle et d'une taxe par vidage en fonction du volume de la poubelle.

- La partie fixe annuelle s'élève à 18 € par ménage et bac.
- La partie variable de la taxe de base annuelle est fixée à 1,35 € par litre de volume.
- Tout vidage ou volume supplémentaires sont facturés aux utilisateurs comme suit (taxe de vidage 0,025 € par litre de volume du bac).

Taxes annuelles applicables :

Volume bac	60 L	80 L	120 L	240 L	660 L	1100 L
<b>Partie fixe</b>	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €	18 €
<b>Partie variable</b>	81 €	108 €	162 €	324 €	891 €	1485 €
<b>Taxe par vidage</b>	1,5 €	2 €	3 €	6 €	16,5 €	27,5 €

En cas de besoin, les ménages ont la possibilité de déposer, à côté de leur poubelle normale, des sacs SIGRE pour les déchets ménagers. Les sacs SIGRE, qui sont obligatoires pour l'enlèvement de tels déchets ménagers additionnels, sont disponibles auprès de l'administration communale contre une taxe de 8 € par sac (70 L).

### **Taxe pour l'enlèvement de déchets encombrants :**

- L'enlèvement de déchets encombrants se fait exclusivement sur RDV, la commune disposera les déchets encombrants enlevés aux centres de recyclage.
- Le volume limite par enlèvement est de 3m<sup>3</sup> par enlèvement, les taxes s'appliquent en fonction du volume.
- 

Taxes applicables :

Volume	Taxe
0 à 2m <sup>3</sup>	35 € par enlèvement
2 à 3m <sup>3</sup>	50 € par enlèvement

**Taxe pour l'enlèvement du verre creux (poubelles vertes) :**

L'enlèvement des verres creux via collecte mensuelle est gratuit.

Sont autorisées les poubelles SIGRE vertes, de 120 L ou de 240 L.

Les poubelles vertes peuvent être commandées auprès de l'administration communale.

Redevance initiale unique poubelles vertes :

Volume	Taxe
120 L	35 € par poubelle
240 L	40 € par poubelle

**Taxe pour l'enlèvement des papiers / cartons (poubelles bleues) :**

L'enlèvement des papiers / cartons via collecte mensuelle est gratuit.

Sont autorisées les poubelles SIGRE bleues, de 120 L ou de 240 L.

Les poubelles bleues peuvent être commandées auprès de l'administration communale.

Redevance initiale unique poubelles bleues :

Volume	Taxe
120 L	35 € par poubelle
240 L	40 € par poubelle

**Taxe pour l'enlèvement des biodéchets (poubelles brunes) :**

L'enlèvement des biodéchets via collecte hebdomadaire est gratuit.

Sont autorisés **exclusivement** les bacs SIGRE bruns, de 45 L ou de 80 L.

Les poubelles brunes peuvent être commandées auprès de l'administration communale.

Redevance initiale unique poubelles brunes :

Volume	Taxe
45 L	35 € par poubelle
80 L	40 € par poubelle

Des bacs bruns « pré-triage » de 10 L peuvent être achetés au prix de 7 € auprès de l'administration communale. Ces bacs ne seront pas vidés lors des tournées et ne sont pas rachetables.

**Taxe pour l'enlèvement de déchets (appareils) électriques et électroniques :**

Les appareils électriques et/ou électroniques (p.ex. réfrigérateurs, congélateurs, téléviseurs, etc.) sont enlevés sur demande pour être transportés aux centres de recyclage.

La taxe par enlèvement est fixée à 35 € par enlèvement (maximum 3 appareils).

**Taxe pour l'enlèvement de poubelles et/ou sacs sur le trottoir en dehors des tournées normales :**

L'enlèvement de poubelles et/ou sacs sur le trottoir en dehors des tournées normales par l'administration communale, qui les transporte au dépôt Muertendall (SIGRE), se fait contre paiement d'une taxe de 25 € par enlèvement + facturation de la quantité déposée auprès du SIGRE.

**Rachat de poubelles (bleues, vertes ou brunes) :**

En ce qui concerne les poubelles avec « redevance initiale unique » (poubelles bleues, vertes ou brunes), l'administration peut rembourser aux utilisateurs les sommes ci-dessous pour la récupération des anciens récipients, en cas de déménagement ou en cas de changement de volume de poubelle.

En cas de changement de volume, les poubelles actuelles pourront être reprises (rachetées) aux prix indiqués ci-dessous (à noter que pour les nouvelles poubelles, la redevance initiale pour la poubelle neuve sera facturée).

Le rachat de poubelles ne se fera qu'en cas de poubelles en bon état, propres à l'intérieur et à l'extérieur, fonctionnelles et conformes au standard SIGRE (libres de tout autocollant).

<b>Volume des poubelles</b>	<b>40 L</b>	<b>80 L</b>	<b>120 L</b>	<b>240 L</b>
Bleues (papier / carton)	-	-	15 €	20 €
Vertes (verre creux)	-	-	15 €	20 €
Brunes (déchets biodégradables)	15 €	20 €	-	-

**Taxe pour dépôt illégal de déchets**

L'enlèvement de déchets déposés illégalement se fait contre paiement d'une taxe de 75 € par sac SIGRE de 70 L utilisé.

**Dispositions antérieures :**

Le présent règlement-taxe abroge toutes les dispositions antérieures régissant la même matière. Le nouveau règlement-taxe entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019.